

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DECEMBRE 2021

ORDRE DU JOUR

1) Tarifs municipaux 2022

Mme DEPRESLE

Comme chaque année, il convient de délibérer sur les tarifs municipaux à appliquer en 2022.

2) Affaires financières :

Mme GICQUIAUD

a) Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2022

Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

b) Adoption M 57 sur le budget annexe « Le Clos du Forestier »

Cette délibération complètera celle du 27 mai 2021 autorisant la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M 57 au 1^{er} janvier 2022 sur le budget principal.

c) Décision modificative N°3





Quelques ajustements doivent être effectués en fonctionnement et investissement.

3) Frais de fonctionnement des écoles 2022

Mme LEPELTIER

Comme chaque année, il convient de fixer les frais de fonctionnement des écoles pour l'année 2022.



4) Demande de subventions :

-  Dossier église de la Madeleine
-  Dossier Défense Incendie
-  Dossier vidéo protection
-  Etude du schéma directeur de gestion des eaux pluviales

M. BIEBER
M. BENSALAH
M. ANDRÉS
M. BIEBER

5) Conventions de mise à disposition des locaux :

Il convient d'autoriser les conditions de mise à disposition et les modalités financières des conventions respectives pour :

-  L'Espace France Service
-  Le Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre

M. BENSALAH
M. GRUDÉ

6) Convention de mise à disposition du directeur du centre social auprès de la Maison des Jeunes et de la Culture (MJC) **M. REY**

Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser la signature de la convention de mise à disposition du directeur du centre social auprès de la MJC.

7) Convention financière - Manager centre- ville **M. BENSALAH**

Dans le cadre de la redynamisation du centre-ville, et plus précisément du programme « petites villes de demain », il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser M. le Maire à signer la convention de participation financière avec la commune de Mesnils sur Iton.

8) Rétrocession à la commune des espaces verts du lotissement FEI « Le Parc St Denis »

La commune s'était engagée, auprès de l'Association Syndicale Libre « Le Parc de la St Denis, à la reprise des espaces verts dudit lotissement.

9) Affaires scolaires : **Mme LEPELTIER**

a) Projet socle numérique école Modeste Leroy (Francheville)

Ce projet de socle numérique est financé par l'Etat à hauteur de 70 % dans le cadre du « Plan de Relance » du Département. Il est demandé l'accord du conseil municipal pour autoriser son acquisition et solliciter la subvention correspondante.

b) Allocation scolaire

Comme chaque année, il convient d'autoriser le versement d'une allocation scolaire par enfant, aux élèves des écoles maternelles et élémentaires.

c) Classes de découverte 2022

Il est demandé l'accord du conseil Municipal pour le versement d'une participation financière de 80 € pour les élèves de la commune.

10) Conventions de servitudes : **M. BENSALAH**

a) SIEGE par le bureau d'études Top Etudes

Il convient d'autoriser la signature de la convention de servitudes correspondante, autorisant le passage en souterrain de câbles d'éclairage public sur une parcelle, propriété de la ville.

b) ENEDIS par le bureau d'études Erren

Il convient d'autoriser la convention de servitudes correspondante, autorisant une extension du réseau public pour alimenter avec un tarif bleu triphasé, le stade de Football Charles Davesne.